

SYNTHESE de la séance du conseil municipal du 14.4.2008 à 19 h

1 – DELEGATIONS DE POUVOIRS : décision prise depuis le dernier Conseil Municipal

2008 – 04 – 022 – FINANCES

D.P. N° 87

Renégociation de 5 emprunts contractés à taux variables. Avenant aux contrats avec la CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE.

5 emprunts à taux variables sont renégociés en taux fixe de la manière suivante :

1. emprunt **596.97000192** – 'E3' - taux 4.35 % - appliqué à compter du 25.6.2008 sur une dette restante de 12607.56 € ;
2. emprunt **596.97000191** – 'E3' - taux 4.35 % - appliqué à compter du 25.6.2008 sur une dette restante de 24089.39 € ;
3. emprunt **596.97000068** – 'E3' - taux 4.35 % - appliqué à compter du 25.5.2008 sur une dette restante de 14731.17 € ;
4. emprunt **596.2004020** – 'E12' - taux 4.35 % - appliqué à compter du 25.9.2008 sur une dette restante de 28994.47 € ;
5. emprunt **596.2040020** – 'E3' – taux 4.35 % - appliqué à compter du 25.4.2008 sur une dette restante de 99410.13 €.

2 - 2008 – 04 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF. 415

Indemnité de conseil versée au comptable du Trésor, pour la durée du mandat.

Taux applicables aux COMMUNES et établissements publics locaux :

3‰	sur les 7622.45 premiers €	0.75‰	sur les 106714.31 € suivants
2‰	sur les 22867.35 € suivants	0.50 ‰	sur les 152449.02 € suivants
1.5‰	sur les 30489.80 € suivants	0.25‰	sur les 228673.53 € suivants
1‰	sur les 60979.61 € suivants	0.1 ‰	sur toutes les sommes excédant 609796.07 €

2 - 2008 - 04 – 42 – JEUNESSE

AFF. 416

Opération "TICKETS LOISIRS" avec la CAF de DUNKERQUE - poursuite de l'opération pour la durée du mandat.

Environ 85 enfants peuvent bénéficier chaque année de cette opération. En fonction de ce nombre, la participation communale s'élève à environ 250 €. Cette opération est reconduite pour la durée du mandat.

3 - 2008 – 04 – 21 - ENSEIGNEMENT

AFF. 417

CONVENTION avec l'école St JOSEPH – stratégie de calcul pour la durée du mandat

Formule retenue : $\text{coût annuel global} \times \frac{\text{nbre d'élèves esquelbecquois école St Joseph}}{\text{nbre d'élèves inscrits à la rentrée de l'année de calcul à l'école publique}} = \text{dotation/élève/an}$

Décision pour la durée du mandat :

- la dotation par élève esquelbecquois octroyée à l'école St Joseph sera établie sur la moyenne des coûts ressortis des études annuelles des 5 dernières années. Ce calcul déterminera le montant à accorder sur l'année N,
- que les membres de la commission ENSEIGNEMENT présenteront annuellement l'étude des coûts en N-1 aux responsables de l'OGEC (Ecole St Joseph), préalablement au vote du budget unique, afin de déterminer le montant de la dotation à accorder par élève esquelbecquois,
- la somme correspondante sera inscrite au budget unique - C/6574 subventions, chaque année.

4 - 2008 – 04 – 31 – CULTURE

AFF. 418

MEDIATHEQUE – demande de SUBVENTION d'équipement matériel et informatique auprès du CONSEIL GENERAL.

Décision : solliciter l'aide du Conseil Général pour l'aménagement informatique et matériel de la médiathèque à hauteur d'environ 30 à 40000 € HT d'acquisitions comprenant :

- 4 postes informatique en lien direct avec le logiciel de médiathèque / internet
- 6 postes de consultation multimédia Internet
- 3 imprimantes dont 2 laser et 1 couleur
- 12 meubles de classement dont 6 bacs à CD
- 4 armoires et 4 rayonnages d'archivage

5 - 2008 – 04 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF. 419

Détermination des taux des 3 taxes locales pour 2008

Décision : relever les taux des taxes communales pour 2008 de + 1.5 %, soit

	ancien taux (2007)	taux 2008
Taxe d'habitation	16.26 %	16.51 %
Foncier bâti	16.97 %	17.23 %
Foncier non bâti	52.32 %	53.11 %

Le budget unique 2008 contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice 2007 votés au Compte Administratif 2007 en séance du 21 février 2008. L'exercice budgétaire s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les écritures sont votées pour 1 an et ne peuvent être reportées sur l'exercice suivant. Seuls les dépenses d'investissement engagées en fin d'année et les recettes d'investissement notifiées peuvent faire l'objet d'un report sur l'exercice suivant, ce sont les 'Restes à Réaliser'.

Le budget global de la commune pour l'exercice 2008 s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES, toutes sections confondues, à 2 530 603.65 €, se répartissant ainsi :

- en fonctionnement 1 470 186.55 €
- en investissement 1 060 417.10 €

Au fur et à mesure des questions posées par les élus au cours du débat, Mr le Maire donne les explications correspondantes :

- La TP -Taxe Professionnelle des entreprises qui sont ou qui se créent dans le périmètre de la CCY reste acquise à la CCY ; les communes perçoivent l'intégralité des taxes sur le bâti, le foncier bâti et le foncier non bâti.
- Les frais d'études inscrits sont une estimation pour la ZAC, aussi ne soyez pas surpris que cette somme budgétée ne soit pas bien cadrée : nous n'avons que très peu d'éléments pour le moment.
- Pour le carrefour de Zegerscappel, nous avons un accord datant de 3 ans : Esquelbecq prenait à sa charge l'aménagement paysager et Zegerscappel l'éclairage public. Or aujourd'hui le Département a opté pour un éclairage solaire. Cette convention, entre nos 2 communes, doit être réexaminée. Il faudrait donc réfléchir, avec la commune de ZEGERSCAPPEL, à un aménagement qui puisse avoir un certain cachet.
- Il est prévu l'installation d'un bungalow à proximité des vestiaires foot. Toutefois, **Jean-Michel VAESKEN** signale que ce sont 2 bungalows qui seront nécessaires compte tenu du nombre d'équipes que le club reçoit et pour lesquelles nous manquons de locaux ;
- Pour ce qui concerne le dallage de l'église, il n'est pas certain que l'assurance rembourse les frais, toutefois l'accord amiable est préféré à une bataille d'experts dans cette affaire. L'expertise est néanmoins obligatoire.
- Sur la ligne 'vente à Mr DEHEM', avec le remembrement, nous nous sommes aperçus qu'une bande de terre appartenant à la commune avait été englobée dans le terrain de l'ancien propriétaire. La situation se régularise par la vente de ce terrain à la famille DEHEM.
- Une demande a été présentée par J.P et A. WOLFF qui souhaite acquérir une parcelle de terre d'environ 300 m² (explication sur plan). Le même schéma se présente pour Mr DERAM à qui il sera proposé d'acquérir la parcelle au même prix que celui défini pour Mr WOLFF : 9 €/m². L'entreprise ECR propose d'acquérir la parcelle située derrière l'ancienne laiterie pour y aménager un parking.
- La ligne d'investissement pour l'Harmonie municipale concerne l'acquisition d'instruments et de costumes (d'été, et d'hiver pour les nouveaux arrivants) ;
- En ce qui concerne le parking de la Gare, les réunions avec la SNCF ont été très constructives. Un système de giratoire spécifiquement destiné aux poids lourds sera aménagé entre le magasin Lacrosonnière et l'entreprise Vaesken. La place s'étendra entre la gare et le 1^{er} bâtiment Decoene. Celui-ci devra disparaître pour permettre l'emplacement d'environ 50 véhicules supplémentaires.
- Subventions aux associations :
 - o il est proposé de passer la subvention annuelle des associations esquelbecquoises de 115 € à 150 € à partir de 2008.
 - o Pour l'USE, qui risque de passer en 'régional' l'augmentation du coût des arbitres sera conséquente : actuellement un arbitre coûte entre 40 et 50 €, en 'régional' ce sera 150 €.
 - o Pour la Gaule du Houtland, le conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle pour l'installation d'une hydrolienne dans l'étang communal ; cette aide pourrait être de l'ordre de 800 € sur production d'une facture.
 - o Village du Livre. Un bouquiniste s'installe dans l'ancienne maison de Mr Joos sur la place ; d'autres professionnels du livre doivent arriver cet été. EVDL espère recevoir 5000 € de la CCY, et 2000 € de la commune sur un budget prévisionnel global de 55000 € ; l'association n'a qu'une année d'existence et déjà les retombées économiques sur le village se font sentir
 - o Les MYSTICKS : il y a d'abord eu séparation d'avec l'HBM, puis la création d'une section de Twirling bâton et enfin du Vlanders Band. (une cinquantaine de personnes au total). Il est décidé d'acheter 1 instrument de musique qui sera mis à disposition de l'association mais qui restera propriété communale.

7 - 2008 - 04 - 82 - URBANISME

AFF. 421

Plan d'Occupation des Sols -POS, révision simplifiée (ZONE NC)

En 2007, la commission « URBANISME ET ENVIRONNEMENT » a décidé d'adapter le règlement par une modification mineure du PLU à contenance POS. Avec l'aide du bureau d'étude « Etude et cartographie » la commission a effectué un repérage du patrimoine ayant un intérêt architectural et patrimonial dans la zone NC. L'ensemble du Conseil Municipal a été convié à une réunion d'information et de concertation avec l'ensemble des acteurs de la zone NC ; cette réunion s'est déroulée le 9 juillet 2007. Un repérage définitif a été effectué le 17 juillet 2007.

Une enquête publique s'est déroulée, après mesure de publicité légale, du 23 octobre 2007 au 23 novembre 2007. Monsieur Jacques MOLLET, commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la date du 18 décembre 2007.

Des remarques ont été formulées lors de l'enquête mais celles-ci ne concernaient pas la modification soumise à enquête publique